

Par monts et par vaux

Des fougères envahissantes ?

Suite à l'article du mois de novembre, Laurence souhaite des conseils pour limiter le développement de fougères qui prolifèrent trop à son gré.

Dans ce groupe de plantes il n'y a que peu d'espèces qui, à part cas exceptionnel, peuvent prendre une extension excessive. Si l'on regarde sur les vieux murs, *Asplenium**, *Scolopendrium**, *Cétérach**, se cantonnent en petites touffes isolées. Par contre, le *polypode** s'accroît facilement, poussant entre les pierres (ou parfois l'écorce des arbres) une tige souterraine (rhizome), verdâtre avec écailles marron qui s'incruste fermement.



Pour le faire disparaître, il n'y a guère que l'arrachage manuel suivi d'un rejointoiement soigné. Mais tout morceau de rhizome laissé en place sera capable de réinvestir le milieu, un peu à la manière du liseron dans la terre. Par contre, les racines restantes (fines, noires) seront incapables de redonner une nouvelle plante.

Les espèces de pleine terre forment, pour certaines une touffe compacte (*polystic à cils raides*, *fougère-mâle*,...) et ne sont guère envahissantes. L'arrachage de la touffe avec sa partie souterraine, peu profonde, est aisée : la plante disparaît entièrement. Par contre, il existe une grande espèce, la *fougère-aigle*, qui abonde dans les bois et les clairières au sol siliceux et qui peut être envahissante. Elle reste souvent présente dans les terrains issus d'une déforestation assez récente. Cette plante, très commune, à feuilles plusieurs fois divisées, peut dépasser deux mètres de hauteur. Elle dispose d'une tige souterraine ramifiée (pourtour noir, intérieur blanchâtre) qui s'allonge et se divise à des profondeurs variant entre 50 cm et 1 mètre, ce qui la rend difficile à éliminer. Comme elle n'accepte que les terrains siliceux et acides, c'est sur ce critère qu'il est possible d'agir, par exemple en apportant un amendement calcaire.

Peut-être faut-il considérer un autre végétal, véritable peste quand il s'installe dans un terrain : la prêle. Plante n'ayant, elle également, jamais de fleurs, il est tentant de la relier aux fougères car elle se reproduit de la même façon (voir l'article de novembre) ; quelques différences sur le prothalle et les rameaux font cependant qu'on ne peut la placer dans le même groupe que les fougères. Elle aussi prolifère grâce à sa tige souterraine, fine et noire : certaines parcelles du vignoble local sont parfois envahies par cette plante. Les épis porteurs de sporanges se forment en avril. Apparaissent ensuite



Prêle : rameau aérien

épi de sporanges

les tiges feuillées appelées parfois queues-de-cheval, ou queues-de-rat quand elles sont jeunes. Difficile de s'en débarrasser ! Procéder à un arrachage systématique et renouvelé des parties vertes dès qu'elles sortent de terre. Comme c'est encore là une plante des sols siliceux (elle absorbe la silice, laquelle peut être récupérée après combustion, pour donner une fine poudre servant à polir les miroirs des télescopes), procéder également à un amendement du terrain, mais les résultats sont longs à obtenir.

Prêles et fougères existaient bien avant les plantes à fleurs. Au cours des ères géologiques le nombre d'espèces a beaucoup diminué ; celles qui subsistent résultent d'évolutions, d'adaptations, leur conférant une vitalité certaine.

J.-C. S.

* Voir les numéros 8 et 9 de « Grains de Sable », septembre et octobre 2009

